



VILLE DU BOUSCAT

REOULE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 4.2 :
COMPTE ADMINISTRATIF 2011
BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

DOSSIER N° 4.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'exercice n – 1 dont il présente les résultats. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi par l'ordonnateur (comptabilité en partie simple). Il doit être impérativement voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Ainsi,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M14 modifiée,
VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),
VU le débat d'orientations budgétaires 2011 en date du 14 décembre 2010,
VU le vote du budget primitif 2011 en date du 25 janvier 2011 et les décisions modificatives en date des 26 avril et 12 juillet 2011,
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mai 2012,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
 34 voix POUR**

Article 1 : Désigne un président de séance, M. Alain ZIMMERMANN, pour l'approbation de ce compte administratif, Monsieur le Maire devant se retirer,

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				16 374,27		16 374,27
Opérations de l'exercice			11 937,42	4 518,10	11 937,42	4 518,10
Solde de l'exercice 2011 hors résultats reportés			7 419,32		7 419,32	
Totaux			11 937,42	20 892,37	11 937,42	20 892,37
		Néant				
Résultats de clôture				8 954,95		8 954,95
Restes à réaliser						
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés			11 937,42	20 892,37	11 937,42	20 892,37
Résultats définitifs				8 954,95		8 954,95

Article 3 : Constate pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET